

17/07/2025

Dossier (DB) A2/b5/g13.14 Avenue du Château 66 1081 Koekel

Numéro de la parcelle 0017XP0007

Détail de l'article sélectionné

Division cadastrale 21011 KOEKELBERG 1 DIV

Identification et droits éventuels du ou des propriétaires				
Nom	Rue	Commune	Droits	Autre(s)

Biens associés : Superficie totale 0.0 - Situation le : 17/07/2025

Situation	Pol/Wa	Section	Numéro de la parcelle	Nature	Superf. en ca	Contenan ce en m3	Année de la fin de construction	Code	Revenu cadastral
1 - Avenue du Château 66 (A2/B5/G13.14)		A	0017XP0007	ENTITÉ PRIV. #	---	---	1999	2F	1725

Annexes

1 - Division cadastrale : 21011 - KOEKELBERG 1 DIV - Numéro de section : A - Numéro de la parcelle : 0017XP0007

Information sur la Parcelle
Code et description commune administrative (INS) : 21011 - BR/KOEKELBERG/
Ordre des composantes de la parcelle : 01
Information sur le Bâti
Nombre de salles de bains : 1
Numéro de bloc :
Chauffage central : Oui
Code et description indice de la construction : 111 - Entité d'habitation - Avec ascenseur
Code et description qualité de la construction : N - Normale
Code et description type de construction (nombre de façades) : - - -
Code et description nature cadastrale du PUR : 220 - ENTITÉ PRIV. #
Code détail partie privative : AP02
Nombre de garages : 2
Nombre de logements : 1
Nombre de pièces habitables : 4
Superficie utile : 104
Information sur l'Adresse
Code postal : 1081
Code et description commune administrative (INS) : 21011 - BR/KOEKELBERG/
Numéro de police pour le tri : 66
Timestamp version début situation adresse : 2000-01-13
Information sur la Situation Patrimoniale
Inscription article précédente : NA
Régistration article : NA
Timestamp version début situation patrimoniale : 2025-01-02
Date fiscale de début de la situation patrimoniale : 2024-05-17
Date juridique de début de la situation patrimoniale : 2024-05-17
ID de la situation patrimoniale : 220724027
Information sur la situation Parcellaire
Année de début situation parcelle : 1999
Code détail partie privative : AP02

Cette copie de renseignements cadastraux est autorisée par l'Administration de la Documentation Patrimoniale qui les fournit sur base des données connues et incorporées dans sa documentation.